

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

5 décembre 2023, à 17 h, par TEAMS sous la présidence de Monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Serge Le Guellec
M. Alexandre Ouellet
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

M. Ugo Leblanc (DAÉ)
Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

23-17.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, M. François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

23-17.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Des sujets sont ajoutés pour information au point VARIA 23-17.07.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

23-17.03 PROCÈS-VERBAUX DES 15^E ET 16^E RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE23-15_EXTRA du 25 OCTOBRE 2023) ET (CE23-16 DU 13 NOVEMBRE 2023) : POUR ADOPTION

M. François Dornier, présente les procès-verbaux.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les procès-verbaux, tels qu'ils sont présentés.

23-17.04 APPROBATION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) ET DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le sujet.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le comité exécutif doit délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études ;

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

**23-17.05 CÉGEP ET IMQ/MODIFICATIONS AUX GRILLES DE COURS DES PROGRAMMES :
POUR ADOPTION**

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le sujet.

Chaque année, des modifications aux grilles de cours des programmes sont demandées. Ces modifications sont apportées pour diverses raisons, entre autres, d'ordre pédagogique ou pour répondre aux besoins des universités ou du marché du travail. Cette année, des modifications ont été demandées dans les programmes suivants :

Pour le Cégep :	120.A0	Techniques de diététique
	200.B1	Sciences de la nature
	221.C0	Technologie du génie du bâtiment
	243.F0	Technologie du génie électrique – réseaux et télécommunications
	338.A1	Techniques de travail social
	500. LM	Arts, Lettres et Communications – option langues
Pour l'IMQ :	248.A0	Technologie de l'architecture navale
	410.A1	Gestion des opérations et de la chaîne logistique

Ces modifications visent à assurer un meilleur cheminement scolaire des étudiantes et des étudiants, à mieux harmoniser les apprentissages entre les trimestres, à mieux répondre aux besoins du marché du travail ou encore à équilibrer les tâches départementales entre les trimestres.

CONSIDÉRANT que les grilles de cours reflètent les modifications apportées aux programmes ;

CONSIDÉRANT que les grilles de cours permettent un cheminement harmonieux pour l'étudiante ou l'étudiant ;

CONSIDÉRANT que les grilles de cours ont été discutées en comité de programme et en Régie des études ;

CONSIDÉRANT que les grilles de cours ont reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études.

Il est recommandé par la commission des études que le comité exécutif adopte les modifications aux grilles de cours des programmes du Cégep et de l'IMQ, telles qu'elles sont présentées dans ladite résolution.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications aux grilles de cours des programmes du Cégep et de l'IMQ, telles qu'elles sont présentées.

23-17.06 RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI/NOMINATION POUR LA CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC (CITQ) : POUR ADOPTION

M. Ugo Leblanc, directeur de la DAÉ, présente le sujet.

À la suite de l'information reçue par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) les avisant d'un changement de représentant au dossier, le Cégep de Rimouski doit nommer une nouvelle représentante et remplir le formulaire *Délégation d'autorité* visant à désigner cette dernière.

CONSIDÉRANT la demande de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ).

Il est recommandé de nommer madame Dominique Blais régisseuse des Résidences du Cégep et d'autoriser la signature du formulaire de délégation d'autorité visant à désigner cette dernière à titre de représentante pour le Cégep de Rimouski auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) afin d'échanger sur tout sujet relatif aux Résidences du Cégep, établissement d'hébergement touristique.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer madame Dominique Blais régisseuse des Résidences du Cégep et d'autoriser la signature du formulaire de délégation d'autorité visant à désigner cette dernière à titre de représentante pour le Cégep de Rimouski auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), tel que présenté.

23-17.07 VARIA

- Calendriers des épreuves uniformes (DÉ) :
 - Cégep : Environ quarante (40) directions des études ont fait une demande d'assouplissement à la ministre et celle-ci a signifié un refus, mais la situation est sous contrôle
 - IMQ : Exigences de Transport Canada, une entente est présentement en cours avec les syndicats afin de proposer une reprise des cours.
 - CMÉC :
- Continuité des services aux Résidences pour les journées de grève :

Les services offerts seront maintenus aux Résidences du Cégep de Rimouski pendant les journées de grève. La relève sera effectuée par les gestionnaires ou les cadres, afin s'assurer que la communauté étudiante des résidences reçoive les mêmes services qu'à l'habitude pour l'entretien général du bâtiment ainsi qu'en hygiène et salubrité.
- Ajustements aux périodes de paies :

Une communication a été transmise au personnel du Cégep, du CMÉC, de l'IMQ et du CFMU le 27 novembre dernier, les informant d'une modification de la période visée par la période de paie à compter du dépôt de salaire du 11 janvier 2024. L'objectif de cette modification est de régulariser une incohérence administrative, ce changement administratif entraînera un manque à gagner lors du dépôt de salaire du 11 janvier 2024 pour tous les employés. Le Collège émettra une avance salariale d'une semaine afin de leur assurer une période de paie complète lors de la mise en application à la période de paie du 11 janvier 2024. Par la suite, quatre (4) choix seront proposés au personnel pour la récupération de cette avance.

23-17.08 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 45.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)